

Compte rendu de séance du 16 février 2017

Convocation du 8 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 février, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIONNET C. TANGUY J.N.

Absents : DROUARD V. (a donné pouvoir à D. BAUDOUIN) SIMONNET D. (a donné pouvoir à A.M.PROUST)

Madame Anne-Marie PROUST a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des subventions 2017
2. Projets en cours
3. Orientations budgétaires
4. Questions diverses

1 – VOTE DES SUBVENTIONS 2017

ADMR (aide à domicile canton Beauvoir)	885
Association parents d'élèves Marigny	215
ACCA Marigny (chasse)	180
Amicale des Sapeurs-Pompiers	75
Amicale Donneurs de Sang Canton	23
Association March'Ensemble	40
Banque alimentaire	60
CAUE (conseil architecture urbanisme environnement)	100
Club des Aînés Marigny	180
Comité des fêtes Marigny	180
Coopérative scolaire Marigny	800
Croix Rouge française	60
Cyclos Beauvoir	40
Ligue contre le cancer	150
JUDO CLUB Plaine de Courance	180
Les Têtes en l'Air Marigny	180
Myopathes	40
OLYMPIC MARIGNY	180
Paralysés de France	40
Prévention routière	23
Restos du cœur	60
SEP (Société d'Education Populaire) Marigny	180
Souvenir Français	23
SSIAD Plaine et Marais (service de soins)	150
Union pour la musique	40
LL NATHAN	40
Office National Anciens Combattants	23
Conciliateurs de Justice	23

SOI RIRE Marigny	180
FESTI BEAU Z'ART	40
Vélo Sport Canton Beauvoir	40
Autour de l'église Saint Jean Marigny	180
Ass Biodiversité	180
Impulsion Gym	40
TOTAL	4830

2 – PROJETS EN COURS

- **Aménagement propriété 3 rue de la Gare** : en ce qui concerne le garage qui jouxte cette propriété, et appartenant à Mme LAMOUREUX, celle-ci est d'accord pour céder à la commune 1,50m le long de la rue de la Gare, moyennant la construction d'un mur de 48m² et la création d'une sortie à l'est dans le parking de la commune. Les cabinets BRG et PAUMIER vont réexaminer le dossier.

Achat de terrain 2017-2-4

Le Maire informe le conseil de la visite de Mme PARPAIX Raymonde née DUMAINE, demeurant 29 route de St Jean d'Angély 79270 Saint Symphorien.

Suite à la succession de son mari, Mr PARPAIX André décédé le 23 octobre 2009, celle-ci est propriétaire d'un bois de 1000m², cadastré section AL N°15, qu'elle désirerait vendre à la commune, car il est enclavé entre deux propriétés communales.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour un prix de vente de 300 €.

Cette transaction sera régularisée par un acte administratif.

3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les travaux suivants pourraient être effectués en 2017 :

- Réfection couverture classe GS CP
- Agrandissement maternelle
- Réfection peinture façade ancienne mairie
- Toiture église et voir pour le devenir de la sacristie

PRISE EN CHARGE FRAIS DE REPAS 2017-2-1

Le conseil municipal décide de prendre en charge 5 repas adultes pour les agents ayant participé à l'organisation du repas de Noël au restaurant scolaire. Le montant total de ces repas s'élève à 12.50 €.

CONSTRUCTION ATELIER MUNICIPAL 2017-2-2

En vue de la construction du futur atelier municipal un relevé topographique de la parcelle située route de Péré est nécessaire.

Un devis a été demandé à la société AIR\$GEO de Niort, son montant s'élève à 843.48 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de ce devis.

CONVENTION CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE/COMMUNE

2017-2-3

Suite à la vacance du local commercial situé 1 place du Centre, contact a été pris avec la CCI des Deux-Sèvres pour les informer de la mise à disposition de ce local, et éventuellement nous faire connaître tout porteur de projet intéressé par notre commune.

Il s'agit d'un local de 35m² au rez de chaussée et à l'étage destiné à être mis en location, montant du loyer 600 € par mois. Un aménagement du loyer pourrait éventuellement être mis en place afin de faciliter l'installation d'un nouveau commerce.

Afin que cet organisme puisse nous accompagner dans cette démarche, une convention doit être signée avec la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à ce projet.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal 2017, son coût pour l'impression et la reliure par la société GRAPHI s'est élevé à 525.80 € TTC. Un devis a été demandé à la société TDI Services de Niort, pour l'achat de licences Publisher afin de rendre plus aisé la confection de ce bulletin. Etant donné le montant élevé de ce devis, le conseil décide de se renseigner pour une installation par nous-même.
- Cimetière : voir pour l'achat de 15 cavurnes et d'une stèle pour le jardin du souvenir.
- Le Maire informe le conseil municipal de la demande de stationnement place du centre d'un camion pizza. En raison de la présence d'un boulanger sur la commune, le conseil ne donne pas suite à cette demande.
- Le conseil municipal donne son accord pour adhérer à la **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre Les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres (FDGDON)**. Le coût pour l'année 2017 s'élève à 66.58 €.
- Enfouissement réseau électrique route de Poivendre : ces travaux seront effectués par le SIEDS en 2018.
- Insonorisation restaurant scolaire : suite au devis présenté par Mr VOISIN il est décidé d'attendre pour voir d'autres solutions.
- Le Maire présente au conseil le compte-rendu du comptage de vitesse réalisé à Poivendre.
- L'inauguration du sous répartiteur ADSL installé dans le bourg aura lieu le 16 mars 2017 à 15 h.

Le Président,

Les membres du conseil municipal,